

CRE BRETAGNE
PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 05 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 05 décembre 2024 à 14h30 à Lorient après constatation du défaut de quorum lors de la 1^{ère} Assemblée Générale du 28 novembre 2024.

L'Assemblée Générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électrique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2024,

Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2024,

Point n° 3 – Budget prévisionnel 2025,

Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE (<https://bretagne-equitation.fr>)

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	320	3 413
Nombre de votants	50	682

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	654	100%
Non	0	
Vote blanc	28	

Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	629	100 %
Non	0	
Vote blanc	53	

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2024

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	654	100 %
Non	0	
Vote blanc	28	

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire sont donc adoptées.
La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Lorient, le 05 décembre 2024

Président du CRE
Hervé Gélébart



Secrétaire Général du CRE
Laurence Michelet

